

**Zeitschrift:** Mobile : la revue d'éducation physique et de sport  
**Herausgeber:** Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école  
**Band:** 3 (2001)  
**Heft:** 5

**Artikel:** "Mon appui est inconditionnel!"  
**Autor:** Schmid, Samuel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-995292>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

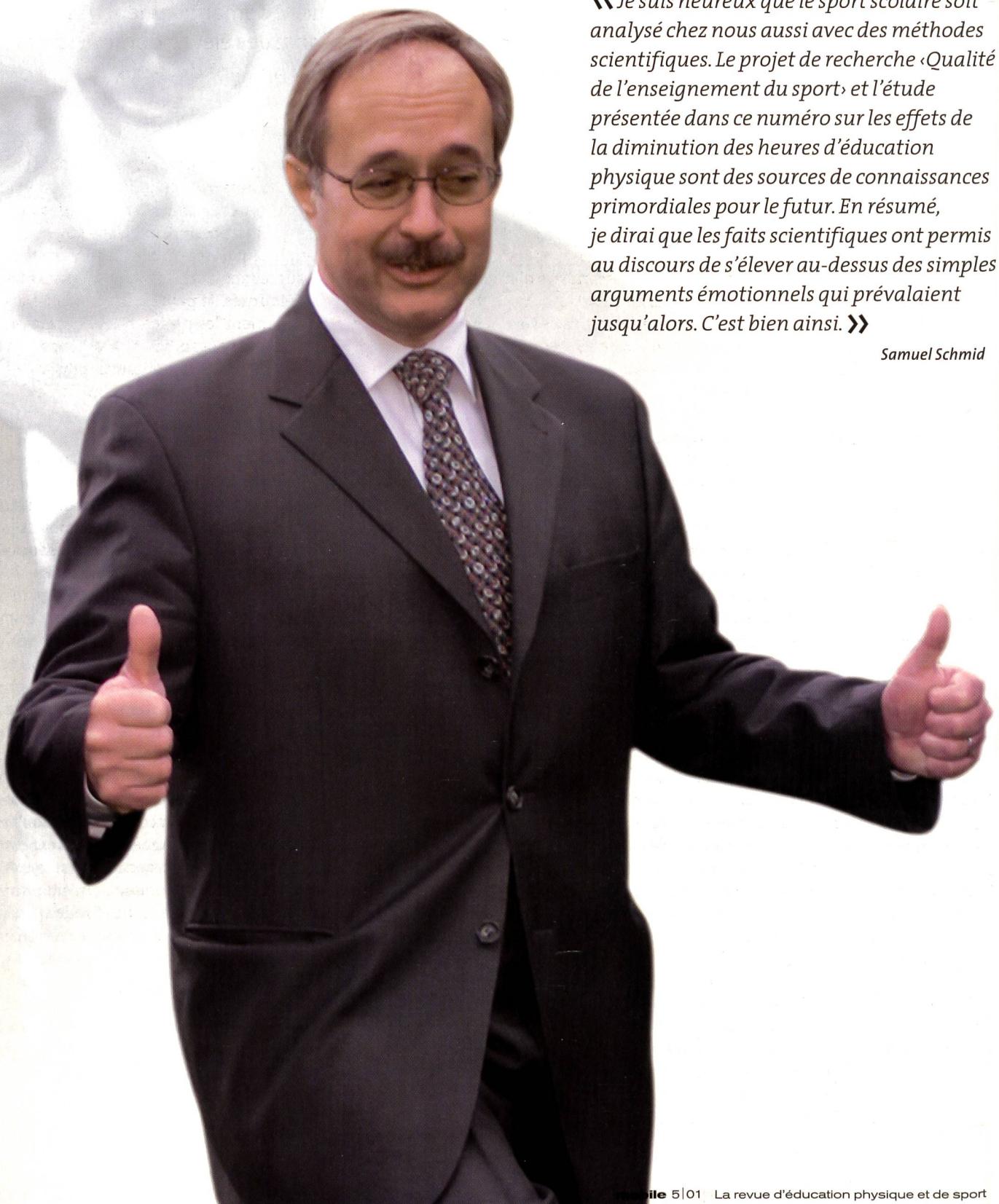
#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# «Mon appui est in



«*Je suis heureux que le sport scolaire soit analysé chez nous aussi avec des méthodes scientifiques. Le projet de recherche «Qualité de l'enseignement du sport» et l'étude présentée dans ce numéro sur les effets de la diminution des heures d'éducation physique sont des sources de connaissances primordiales pour le futur. En résumé, je dirai que les faits scientifiques ont permis au discours de s'élever au-dessus des simples arguments émotionnels qui prévalaient jusqu'alors. C'est bien ainsi.»*»

Samuel Schmid

# conditionnel!»

Le conseiller fédéral Samuel Schmid est catégorique: le démantèlement des trois heures d'éducation physique à l'école constitue un attentat à la santé des élèves. Commentant les résultats de l'enquête exposés à la page suivante, il livre ses convictions sans détour.

**«mobile»: Comment évaluez-vous les résultats de l'étude?**

**Samuel Schmid:** D'un côté, les résultats confirment les nombreux effets positifs engendrés par l'enseignement régulier de l'éducation physique à l'école. Le sport exige qualité et continuité – il n'est pas une matière secondaire que l'on enseigne lorsque les plages libres le permettent!

L'étude démontre d'un autre côté la valeur éducative de l'enseignement du sport pour le jeune tout au long de sa vie; elle met aussi en évidence des différences frappantes entre les régions linguistiques concernant l'attitude face au sport et à l'activité physique. Cette diversité sociale et le «röstigraben du sport» me surprennent et me préoccupent. Les carences mises à jour méritent d'être analysées au plus vite afin que l'on y remédie, en étroite collaboration avec les cantons.

**Les jeunes entre 15 et 24 ans qui pratiquent régulièrement du sport ont moins de problèmes physiques, se sentent mieux dans leur corps et adoptent une attitude plus positive envers la vie. A la lumière de ces constatations, peut-on décentrement diminuer les heures d'éducation physique à l'école?**

Le démantèlement de l'enseignement du sport à l'école est un véritable attentat à la santé de nos jeunes! Heureusement, au niveau fédéral, la question est clairement réglée, mais la vigilance reste de mise, non seulement dans notre pays, mais aussi sur le plan international, où de nombreuses instances visent à réduire, voire supprimer, l'enseignement obligatoire de l'éducation physique. Je l'affirme donc clairement: quiconque veut économiser sur le dos de notre jeunesse pour promouvoir d'autres matières au détriment du sport est un irresponsable. J'exige donc une application rigoureuse des trois heures obligatoires et, dans la mesure de mes possibilités, je souhaite aussi instaurer l'enseignement obligatoire du sport dans les écoles professionnelles. Les lacunes ne doivent pas être acceptées passivement, mais combattues de toutes nos forces, avec les investissements que cela implique.

**Dans quelles proportions la Confédération veut-elle ou peut-elle s'engager à l'avenir dans les discussions relatives à l'enseignement obligatoire de l'éducation physique?**

On a trouvé, avec la révision de l'Ordonnance fédérale sur l'encouragement de la gymnastique et du sport du premier novembre 2000, une solution qui englobe aussi les préoccupa-

tions formulées dans le rapport portant sur la «Qualité de l'enseignement du sport». «Flexibilité oui – démantèlement non»: ainsi résonne le credo de la Confédération à l'encontre des cantons. J'espère que ces nouvelles possibilités d'aménagement des heures d'éducation physique seront mises à profit pour servir la cause du sport auprès des jeunes et non pas pour la saboter par des moyens détournés. Je pars du principe que les enseignants – et pas seulement les professeurs d'éducation physique – engageront leur responsabilité pour défendre cet aspect fondamental de la formation. La pratique montrera les effets de cette relative flexibilité sur l'esprit d'initiative des éducateurs.

**Les effets négatifs de l'inactivité sont connus: quelles mesures concrètes envisagez-vous d'appliquer dans ce domaine?**

Les cantons et les communes doivent veiller en premier lieu à l'application qualitative et quantitative de l'enseignement du sport. Dans ce cas, je compte sur l'Association suisse d'éducation physique à l'école (ASEP) qui reçoit des subventions de l'Etat pour le matériel didactique et pour le perfectionnement des enseignants. En qualité de ministre des sports, j'entends poursuivre le dialogue avec les cantons et veiller avec une attention accrue à l'application des trois heures obligatoires. D'autre part, les cantons ou communes peuvent en cas de besoin recourir au soutien de l'Office fédéral du sport de Macolin.

Le rapport sur la «Qualité de l'enseignement du sport» montre le haut degré d'appréciation de la matière sport auprès des enseignants et des élèves, et il établit comme une des priorités du corps professoral la reconnaissance de cette branche en tant que matière d'enseignement au même titre que les autres. Chacun endosse ici un rôle important et pas seulement le ministre des sports. Vous pouvez cependant compter sur mon appui inconditionnel pour contribuer à une meilleure reconnaissance du sport dans notre société. Je m'y engage de toutes mes forces.

m